

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 13 novembre 2023 à 19 heures à la mairie de Moul-Chicheboville sous la présidence de M. Buisson, premier adjoint de Moul-Chicheboville.

Etaients présents :

M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, M. Patrice CLUZE, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECÉLLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACE, Mme Isabelle NEZET, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, M. Alexandre PRIEUR, Mme Christel POIROT, Mme Sylvie SALLÉ, M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice

Etaients absents excusés :

Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Mme Christel POIROT), Mme Elise BROSSE (pouvoir à M. Daniel BUISSON), Mme Sophie PALLU (pouvoir à M. Stéphane CASTEL), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECÉLLIER).

Mme Christel POIROT et Mme Isabelle NEZET ont été désignées secrétaires de séance à l'unanimité.

Monsieur le premier adjoint excuse madame la maire, absente pour raison de santé. Elle prie l'assemblée d'excuser son absence.

Monsieur le premier adjoint ouvre ce conseil en accueillant les membres présents et informe le conseil des différents pouvoirs qui ont été attribués.

Il rappelle ensuite qu'il convient d'approuver le registre des délibérations du conseil municipal prises lors de la réunion précédente du 2 octobre 2023.

Monsieur le premier adjoint propose au conseil de passer aux points inscrits à l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le premier adjoint annonce que le PV du 2 octobre 2023 est toujours en relecture. Donc, il sera approuvé lors de la prochaine séance.

Le PV du conseil municipal du 2 octobre 2023 étant en relecture, il est proposé de reporter son approbation. Il est proposé d'approuver le PV du conseil municipal du 4 septembre 2023.

162

COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de convocation 6 novembre 2023	L'an deux-mille-vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moulton-Chicheboville en séance publique sous la présidence, par délégation, de M. Daniel BUISSON, premier adjoint au Maire de Moulton-Chicheboville.
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	Etaient présents : M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, M. Patrice CLUZE, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECELLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Isabelle NÉZET, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR, Mme Sylvie SALLÉ, et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice. Etaient absents excusés : Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Mme Christel POIROT), Mme Elise BROSSE (pouvoir à M. Daniel BUISSON), Mme Sophie PALLU (pouvoir à M. Stéphane CASTEL) et Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECELLIER). Madame Isabelle NÉZET et Madame Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.
N° 2023 – 11 – 13 – 01 Objet : Approbation du procès-verbal Séance du conseil municipal du 27 juillet 2023 Fait et délibéré le jour susdit Par délégation Daniel BUISSON Adjoint au Maire de Moulton- Chicheboville	Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du conseil municipal de Moulton-Chicheboville en vigueur, Madame la Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. Elle soumet donc au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023.

..... **Adopté à l'unanimité**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

INTEGRATION DE PARCELLES DANS L'ACTIF COMMUNAL

Monsieur le premier adjoint donne la parole à Monsieur Alexandre PIGEONNIER.

Dans le cadre de l'inventaire général de l'actif de la commune, il apparaît que les communes historiques n'avaient pas intégré plusieurs parcelles dont la commune est aujourd'hui propriétaire. La Trésorerie demande donc, avant toute opération sur ces parcelles : vente, reclassement en voirie... de les intégrer dans l'inventaire communal pour pouvoir les sortir ensuite si besoin.

Sont concernées par cette première délibération, les parcelles :

Sur Moulton :

- AH 112 et 113 : l'ensemble de la rue Monnerville jusqu'au rondpoint des trois totems y compris l'espace vert.
- AH 37, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 216, 221, 242, 244, 245, 250 : le Parc et les rues Joseph Caillaux, Léon Bourgeois, Michel Crépeau, Hector Berlioz.
- AH 146 : l'ensemble des rues Herriot, Aristide Briand et Emile Combes.
- ZD 90 et A 580, 582, 588, 590, 593 : l'ensemble de la rue Jean Zay y compris les espaces verts, le calvaire, le bassin de rétention.
- AE 72, 73, 74 : Rue du Capitaine Hay.
- AE 11 : les Ateliers.
- ZB 12, 37, 40, 41, 127 : Znieff de Moulton

Sur Chicheboville :

- AC 125, 126, 127, 128, 129, 130 : Mairie et Salle des fêtes de Chicheboville
- AB 201 : rue de l'église Saint Martin.

Madame Isabelle NEZET s'étonne. Elle pensait que, à la suite d'achat ou construction, les parcelles étaient systématiquement intégrées dans l'actif communal.

Monsieur Stéphane CASTEL répond que cela n'a pas été fait. La commune paie en plus la taxe foncière sur ces surfaces alors que cela ne devrait pas être le cas. Quand les parcelles sont classées en voirie, il n'y a plus de taxe foncière, alors qu'aujourd'hui, les parcelles sont toujours classées comme constructibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moulton-Chicheboville en séance publique sous la présidence, par délégation, de M. Daniel BUISSON, premier adjoint au Maire de Moulton-Chicheboville.</p>
<p>Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">6 novembre 2023</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, M. Patrice CLUZE, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECCELLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Isabelle NÉZET, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR, Mme Sylvie SALLÉ, et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Mme Christel POIROT), Mme Elise BROSSE (pouvoir à M. Daniel BUISSON), Mme Sophie PALLU (pouvoir à M. Stéphane CASTEL) et Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECCELLIER).</p> <p>Madame Isabelle NÉZET et Madame Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 11 – 13 – 02</p> <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Intégration de parcelles dans l'actif communal</p> <p>Fait et délibéré le jour susdit Par délégation</p> <p>Daniel BUISSON Adjoint au Maire de Moulton- Chicheboville</p>	<p>Monsieur le premier adjoint au Maire rappelle aux membres de conseil municipal que, dans le cadre de l'inventaire général de l'actif de la commune, il apparaît que les communes historiques de Moulton et de Chicheboville n'avaient pas intégré plusieurs parcelles dont elle est aujourd'hui propriétaire.</p> <p>La Trésorerie demande donc, avant toute opération sur ces parcelles : vente, reclassement en voirie, etc. de les intégrer dans l'inventaire communal pour pouvoir les sortir ensuite si besoin.</p> <p>Sont concernées par cette première délibération, les parcelles :</p> <p>Sur Moulton</p> <ul style="list-style-type: none"> • AH 112 et 113 : l'ensemble de la rue Monnerville jusqu'au rond-point des trois totems y compris l'espace vert. • AH 37, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 216, 221, 242, 244, 245, 250 : le Parc et les rues Joseph Caillaux, Léon Bourgeois, Michel Crépeau, Hector Berlioz. • AH 146 : l'ensemble des rues Herriot, Aristide Briand et Emile Combes. • ZD 90 et A 580, 582, 588, 590, 593 : l'ensemble de la rue Jean Zay y compris les espaces verts, le calvaire, le bassin de rétention. • AE 72, 73,74 : Rue du Capitaine Hay. • AE 11 : les Ateliers. • ZB 12, 37, 40, 41, 127 : la ZNIEFF de Moulton <p>Sur Chicheboville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AC 125, 126, 127,128, 129, 130 : Mairie et Salle des fêtes de Chicheboville • AB 201 : rue de l'église Saint Martin. <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décide d'intégrer les parcelles ci-dessus dénommées, dans l'actif communal ; • autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier..

..... **Adopté à l'unanimité**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

RETROCESSION A LA COMMUNE DU RELAIS DE POSTE

Monsieur Alexandre PIGEONNIER poursuit.

La convention votée et signée entre la société LCV développement et la commune de Moul-Chicheboville ayant été réalisée, il convient désormais de voter la rétrocession définitive des voiries, réseaux et espaces verts et communs du lotissement le Relai de Poste / rue Simone Weil à la commune.

Monsieur Matthieu PICHON demande si les travaux ont bien été réalisés. Il rappelle le vote de cette convention le 3 juillet 2023. Il avait été annoncé comme motivation principale que les habitants attendaient le remboursement de leur caution (500 € de mémoire). Or, les habitants avaient déjà été remboursés. Il demande pourquoi cela a été dit.

Monsieur le premier adjoint dit ne pas être informé. Il ajoute ne pas savoir à quelle date les habitants ont été remboursés.

Monsieur Matthieu PICHON ajoute qu'il lui a été confirmé que tous les habitants avaient été remboursés quand la convention a été proposée au conseil municipal.

Monsieur le premier adjoint ajoute que des habitants ont interpellé directement la mairie sur ce point et que certains n'avaient pas été remboursés. A ce jour, cela doit être réalisé totalement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

164

COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de convocation 6 novembre 2023	L'an deux-mille-vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moul-Chicheboville en séance publique sous la présidence, par délégation, de M. Daniel BUISSON, premier adjoint au Maire de Moul-Chicheboville.
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	<p>Etaient présents :</p> <p>M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, M. Patrice CLUZE, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECHELLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Isabelle NÉZET, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR, Mme Sylvie SALLÉ, et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Mme Christel POIROT), Mme Elise BROSSE (pouvoir à M. Daniel BUISSON), Mme Sophie PALLU (pouvoir à M. Stéphane CASTEL) et Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECHELLIER).</p> <p>Madame Isabelle NÉZET et Madame Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
N° 2023 – 11 – 13 – 03 Objet : Lotissement Le Relai de Poste Rétrocession de voirie	<p>Monsieur le premier adjoint au maire rappelle que les termes de la délibération n° 17 du conseil municipal du 3 juillet 2023 qui décidait le vote et la signature de la convention entre la société LCV développement et la commune de Moul-Chicheboville.</p> <p>Cette convention ayant été réalisée, il convient désormais de voter la rétrocession définitive des voiries, réseaux et espaces verts et communs du lotissement le Relai de Poste / rue Simone Veil à la commune.</p> <p>Vu la délibération n° 17 du conseil municipal du 3 juillet 2023 et la convention annexée ;</p> <p>Vu la réalisation des travaux par le lotisseur ;</p>

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

<p>Fait et délibéré le jour susdit Par délégation</p> <p>Daniel BUISSON Adjoint au Maire de Moul- Chicheboville</p>	<p>Vu le procès-verbal de réception des travaux du 28 septembre 2023 ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la rétrocession dans le domaine public routier communal des parcelles appartenant à la société LCV Développement et faisant office de voirie interne du lotissement du Relai de Poste (parcelles AD 243, 245, 256 et ZC 259. • Accepte le prix de rétrocession de 1 € symbolique. • Accepte de prendre en charge les frais d'acte de rétrocession. • Désigne la SELARL 1816 notaires à Argences (en charge du lotissement) pour rédiger l'acte et gérer le dossier. • Autorise Madame la Maire ou son représentant en charge de l'urbanisme à lancer les procédures correspondantes, à signer l'acte de rétrocession ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.
---	--

..... **Adopté à l'unanimité**

Monsieur Matthieu PICHON souhaite ajouter qu'un arbre serait tombé suite à l'orage.

Monsieur le premier adjoint répond que cela sera pris en compte. Il est confirmé que le lampadaire accidenté a été réparé.

Concernant le remboursement de la caution, une personne dans le public confirme que tous les habitants ont été remboursés vers le mois de mai.

Monsieur le premier adjoint remercie pour ces renseignements.

PROROGATION DE VENTE LCV DEVELOPPEMENT / COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE / LA FABRIQUE

Monsieur Alexandre PIGEONNIER expose ce point.

Le 12 avril 2019, a été conclue une promesse unilatérale d'achat par la société LCV DEVELOPPEMENT pour le futur lotissement dit de la Fabrique. La promesse a été prorogée à plusieurs reprises, la dernière jusqu'en décembre 2023. A la demande de notre notaire, il nous est demandé de proroger une dernière fois cette promesse de 6 mois afin de respecter les délais de recours du permis d'aménager.

Les conditions sont les mêmes qu'auparavant, pour une vente, au prix de 23 EUR/M² soit un prix de 806 472 € qui sera payable comptant le jour de la réalisation de la promesse.

Madame Isabelle NEZET demande s'il est envisagé d'augmenter le prix de vente car cette vente dure depuis longtemps.

Monsieur Alexandre PIGEONNIER répond par la négative. Les permis sont validés par le SIMAU. Présentement, il s'agit d'attendre la fin du délai de recours.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

Madame Isabelle NEZET s'étonne de la prolongation si les permis ont été accordés et ajoute que le délai de recours est de deux mois.

Monsieur Stéphane CASTEL précise que les permis ont été accordés le vendredi précédant le conseil.

Monsieur Alexandre PIGEONNIER explique que les retours du SDIS et d'ENEDIS sont attendus pour la validation finale.

Madame Isabelle NEZET annonce qu'elle votera contre et en explique les raisons. Le projet a été repoussé plusieurs fois et l'opposition avait dit, au mois de janvier, lors du précédent vote de prolongation, que c'était la dernière fois qu'elle voterait positivement. Lors de ce vote, il avait été décidé d'une assez longue durée de prolongation, puisque le vote est intervenu en janvier, avec un délai courant jusqu'en décembre, afin d'être certains que LCV aurait le temps de faire.

Monsieur Alexandre PIGEONNIER explique que la signature était prévue mi-novembre au plus tard, dans les délais. La demande de prolongation émane du notaire, au motif de la sécurité, sur les recours possibles.

Monsieur le premier adjoint ajoute que la prolongation est demandée car les délais risquent donc d'être un peu justes pour la signature.

Monsieur Matthieu PICHON rappelle le prix de 23€/m². Si l'on compare avec les prix actuels, il y a une perte de 30 à 40 % à force de repousser.

Monsieur Stéphane CASTEL répond que le SDIS et ENEDIS ont des délais assez conséquents.

Madame Isabelle NEZET demande si le SDIS et ENEDIS sont astreints à des délais de réponse.

Monsieur Matthieu PICHON dit qu'il s'agit là d'un choix du conseil municipal.

Monsieur Stéphane CASTEL ajoute qu'à défaut, le projet repart à zéro et ce sera encore plus long.

Monsieur Thierry LECOQ rappelle que le projet date de 2019.

M. Nicolas GENS s'interroge sur le fait de prolonger uniquement pour deux mois.

Monsieur Stéphane CASTEL répond qu'il s'agit d'une demande de la notaire.

Monsieur Matthieu PICHON rappelle qu'il s'agit de vendre au prix de 2019 alors que les terrains ont pris de la valeur à Moul.

Madame Lucie CLEMENT dit que les membres de la commission urbanisme étaient tous d'accord pour prolonger de six mois.

Monsieur Alexandre PIGEONNIER redit qu'on est dans les délais pour la signature mais pas dans le délai de recours. On ne maîtrise pas les délais d'ENEDIS. Le fait de repartir sur une vente complète serait plus long.

Monsieur Benoît LEJEUNES dit qu'il s'agit de tenir un engagement pris auparavant.

Monsieur Matthieu PICHON souligne que la commune n'a pas rien fait. Il se demande combien de prolongations la commune a accepté.

Madame Isabelle NEZET rappelle que la dernière prolongation a été votée, ce qui a laissé largement le temps.

Monsieur Alexandre PIGEONNIER rappelle que le permis d'aménager (PA) avait été refusé car il n'intégrait pas le merlon. Un PA complet avait été redéposé intégrant le merlon comme séparation naturelle.

Monsieur Benoît LEJEUNES pense que si le problème est dû au promoteur, de fait il faut remettre en cause l'accord sauf si cela pose un problème administratif. Il demande les raisons de ce délai de quatre ans.

Monsieur le premier adjoint répond que la raison est strictement administrative, d'où la demande de report.

Monsieur Stéphane CASTEL ajoute que la procédure arrive à son terme. Il ajoute que si, dans six mois, ce n'est pas signé, cela signifiera qu'un recours a été déposé. Il faudra alors tout reprendre.

Monsieur le premier adjoint rappelle qu'il s'agit là de la dernière prolongation.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p> <p>Date de convocation 6 novembre 2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moul-Chicheboville en séance publique sous la présidence, par délégation, de M. Daniel BUISSON, premier adjoint au Maire de Moul-Chicheboville.</p> <p>Etaient présents : M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, M. Patrice CLUZE, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECÉLLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Isabelle NÉZET, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR, Mme Sylvie SALLÉ, et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés : Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Mme Christel POIROT), Mme Elise BROSSE (pouvoir à M. Daniel BUISSON), Mme Sophie PALLU (pouvoir à M. Stéphane CASTEL) et Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECÉLLIER).</p> <p>Madame Isabelle NÉZET et Madame Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 11 – 13 – 04</p> <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Lotissement La Fabrique</p> <p>Prorogation de la vente à la société LCV Développement</p> <p>Fait et délibéré le jour susdit Par délégation</p> <p>Daniel BUISSON Adjoint au Maire de Moul-Chicheboville</p>	<p>Monsieur le premier adjoint au maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que, le 12 avril 2019, a été conclue une promesse unilatérale d'achat par la société LCV DEVELOPPEMENT pour le futur lotissement dit de la Fabrique.</p> <p>La promesse a été prorogée à plusieurs reprises, la dernière jusqu'en décembre 2023 par délibération n° 7 du conseil municipal du 23 janvier 2023.</p> <p>A la demande du notaire de la commune, il est nécessaire de proroger une dernière fois cette promesse de 6 mois afin de respecter les délais de recours du permis d'aménager, les conditions restant les mêmes qu'auparavant, pour une vente, au prix de 23 EUR/M² soit un prix réactualisé de 806 472 €, selon la surface potentielle, payable comptant le jour de la réalisation de la promesse.</p> <p>Vu l'avis des domaines du 10 mai 2023 ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à la majorité (19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention), le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approuve la prorogation de vente du lotissement dit de la Fabrique à la société LCV Développement pour une durée de 6 mois à compter de la présente délibération ; • autorise Madame la maire ou son représentant en charge de l'urbanisme de signer tous les documents relatifs à cette prorogation.

.....**Adopté à la majorité (19 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre)**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

ECHANGES DE TERRAINS CONSORTS LAUDE

Monsieur Alexandre PIGEONNIER présente le dernier point d'urbanisme.

Afin de régulariser les limites cadastrales entre la commune de Moul-Chicheboville et les consorts Laude, il est proposé au conseil municipal de voter les modalités suivantes :

- Un échange de terrain, à l'€ symbolique, entre la commune et les consorts LAUDE Fabrice et Corinne résidant rue de Verdun à Moul Chicheboville (Moul). Le plan d'échange est joint à cette notice : une partie jaune au profit de la commune contre une partie bleue au profit des consorts Laude ; partage réalisé par notre géomètre et approuvé par les consorts Laude.
- Un accès pour le terrain des consorts Laude à la rue Joseph Caillaux dans le cadre de futures constructions.
- Le déplacement d'une clôture existante et mal positionnée, au sud de la parcelle AH 38 par la commune.

Le dossier sera transmis à Maître BINET, notaire à Fleury sur Orne. Il convient d'approuver cet échange en séance du conseil municipal.

Monsieur Alexandre PIGEONNIER explique la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

166

COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de convocation	L'an deux-mille-vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moul-Chicheboville en séance publique sous la présidence, par délégation, de M. Daniel BUISSON, premier adjoint au Maire de Moul-Chicheboville.
6 novembre 2023	Etaient présents : M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, M. Patrice CLUZE, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECCELLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Isabelle NÉZET, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR, Mme Sylvie SALLÉ, et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient absents excusés : Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Mme Christel POIROT), Mme Elise BROSSE (pouvoir à M. Daniel BUISSON), Mme Sophie PALLU (pouvoir à M. Stéphane CASTEL) et Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECCELLIER).
En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	Madame Isabelle NÉZET et Madame Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.
N° 2023 – 11 – 13 – 05	Afin de régulariser les limites cadastrales entre la commune de Moul-Chicheboville et les consorts Laude, il est proposé au conseil municipal de voter les modalités suivantes :
Objet :	
Echange de terrains	<ul style="list-style-type: none">• Un échange de terrains, à l'euro symbolique, entre la commune et les consorts LAUDE Fabrice et Corinne, résidant rue de Verdun à Moul-Chicheboville (Moul), le partage ayant été réalisé par le géomètre de la commune et approuvé par les consorts LAUDE.• Un accès pour le terrain des consorts LAUDE à la rue Joseph CAILLAUX dans le cadre de futures constructions.
Consorts LAUDE	

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

<p>Fait et délibéré le jour susdit Par délégation</p> <p>Daniel BUISSON Adjoint au Maire de Moul- Chicheboville</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le déplacement d'une clôture existante et mal positionnée, au sud de la parcelle AH 38 par la commune. <p>Vu l'avis des domaines en date du 28 septembre 2023 ; Vu l'avis des domaines en date du 16 mars 2023 ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accepte l'échange de terrains, à l'euro symbolique, entre la commune et les consorts LAUDE Fabrice et Corinne, résidant rue de Verdun à Moul-Chicheboville (Moul), le partage ayant été réalisé par le géomètre de la commune et approuvé par les consorts LAUDE. ● Accepte la création d'un accès pour le terrain des consorts LAUDE à la rue Joseph CAILLAUX dans le cadre de futures constructions. ● Accepte le déplacement d'une clôture existante et mal positionnée, au sud de la parcelle AH 38 par la commune, à la charge de la commune. ● Désigne Maître Nelly POREE, notaire à Caen, pour représenter la commune dans ce dossier. ● Autorise Madame la Maire ou son représentant en charge de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
---	--

..... **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le premier adjoint présente une question posée par monsieur Nicolas GENS concernant la rue des Perdrix qui est dangereuse, non éclairée et qui comprend des « nids de poule », un côté non stabilisé avec une forte circulation automobile et piétonne. Il s'agit pour lui d'une situation d'urgence.

Monsieur le premier adjoint rappelle la localisation de la route et son étroitesse. Les voitures qui se croisent empiètent sur les bas-côtés. Une partie vient d'être refaite par la CDC, la société TOFFOLUTI a rempli les côtés. Il reconnaît le côté provisoire de cet aménagement en attendant que la route soit refaite entièrement avec une voie verte.

Il donne la parole à madame Alexandra LEPINAY, qui, en tant que Vice-présidente de la CDC, en charge des mobilités, connaît ce problème.

Celle-ci explique que la CDC est en attente d'une rétrocession du Conseil départemental, à l'extrémité de la rue des Perdrix. Pour faire la piste cyclable, la CDC a besoin de ce foncier. Une solution provisoire pourrait être mise en œuvre, comme un sens unique de circulation.

Monsieur Stéphane CASTEL ajoute qu'il manque une bande de terrain au carrefour de la route départementale pour réaliser la piste cyclable.

Pour monsieur Nicolas GENS, la piste cyclable n'est pas le souci, elle n'est pas dans les prévisions de travaux actuelles. Il s'agit d'un plan sur six ans. Il y a des choses à faire avant pour éviter un drame.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

Monsieur le premier adjoint rappelle la compétence de la CDC concernant la voirie.

Une discussion s'engage.

Monsieur Stéphane CASTEL explique que la commune n'a pas les moyens de réaliser l'encaissement nécessaire. Il pense aussi que les riverains ne seraient pas d'accord pour un sens unique.

Monsieur Nicolas GENS n'est pas de cet avis.

Madame Catherine GATEY trouve que, même avec un gilet fluorescent, on ne voit les piétons qu'au dernier moment sur cette route.

La discussion, nourrie, se poursuit.

Monsieur Stéphane CASTEL propose une réunion publique avec les habitants pour recueillir leur avis. Il rappelle qu'il faut aussi être propriétaire des terrains pour pouvoir aménager.

Madame Lucie CLEMENT souligne le problème du déport des automobilistes vers les autres voies de circulation (rue du traité de Rome, route de Paris) en cas de mise en place du sens unique.

Monsieur Thierry LECOQ rappelle l'incompréhension de l'arrêt de la voie verte juste après Amazon.

Madame Isabelle NEZET demande s'il ne manque que la rétrocession du Département.

Monsieur Stéphane CASTEL confirme.

Monsieur Matthieu PICHON demande si cette route fait partie des priorités de la CDC.

Madame Alexandra LEPINAY répond que non mais qu'il est possible de changer les priorités. Si des travaux sont engagés pour refaire la route, c'est l'occasion d'envisager la piste cyclable.

Monsieur Matthieu PICHON pense qu'il faut absolument mettre le projet en priorité.

Monsieur Stéphane CASTEL ajoute qu'il y a largement l'emprise foncière pour réaliser la route et le trottoir.

Monsieur Nicolas GENS dit que la priorité s'exerce quand le foncier est acquis.

Madame Alexandra LEPINAY explique que les services départementaux ont été rencontrés.

Monsieur Thierry LECOQ trouverait intéressant que le Département réalise une étude du volume de passage. Il ajoute que la sortie de la rue des Perdrix est dangereuse quand on veut tourner à gauche vers la gare. Il y a un risque important pour les enfants qui traversent à cet endroit.

Monsieur le premier adjoint approuve et fait état d'une étude sur ce quartier à savoir la rue des Perdrix et le carrefour avec la D80. Le rond-point sera réalisé et les pistes cyclables suivront.

Monsieur Stéphane CASTEL annonce une rétrocession prévue pour le premier trimestre 2024.

Madame Lucie CLEMENT rappelle la problématique d'une sécurisation urgente et de son financement.

Monsieur Stéphane CASTEL pense que la solution la moins coûteuse pour la commune est le sens unique. Il propose que le route ne serve qu'à entrer dans Moul.

Madame Lucie CLEMENT pense que le rue du traité de Rome va devenir un boulevard.

Monsieur Stéphane CASTEL est d'accord sur le déplacement du trafic vers d'autres voies. Cette solution pourrait être provisoire.

Monsieur Thierry LECOQ pense que la circulation grandissante est un corollaire de l'essor de la commune. Il faut anticiper les infrastructures.

Le problème du risque d'augmentation des excès de vitesse sur une voie à sens unique est soulevé.

Les échanges se poursuivent.

Madame Lucie CLEMENT pense que le délestage vers d'autres voies risque de générer des embouteillages le matin.

Monsieur le premier adjoint indique qu'il faut mettre le sens unique entrant, pas sortant.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

Monsieur Stéphane CASTEL pense qu'il peut être mis en œuvre une solution de sécurisation immédiate qui pourra être différente de l'aménagement définitif. Cela devra être discuté en commission voirie.

Monsieur le premier adjoint met fin à la discussion

Une deuxième question diverse a été posée par monsieur Thierry LECOQ concernant la réunion publique sur les éoliennes.

Monsieur Thierry LECOQ explique avoir vu la réunion publique sur Internet et demande pourquoi les habitants de la commune de Moul-historique n'ont pas été invités. Il a pu constater que les personnes du conseil municipal concernées sont plutôt pour le projet, avec des retombées économiques sur les deux communes historiques. Il pense qu'un projet d'énergie renouvelable concerne chaque administré. Il aurait été intéressant de convier l'ensemble des habitants. Il a cru entendre que les membres du conseil concernés sont pour mais que, si les habitants sont contre, alors le conseil votera contre. Pour lui, si le projet est intéressant et motivé, s'il n'y a pas de désagrément pour les habitants, il ne voit pas pourquoi on voterait contre.

Monsieur Stéphane CASTEL répond que ce sont les habitants de Chicheboville qui vont subir les conséquences visuelles et sonores. Cela paraît évident de les consulter. Une personne domiciliée aux Pédouzes sera moins impactée par les éoliennes. Cela paraissait logique. Qui plus est, cela avait été dit en conseil municipal et présenté par madame Fabienne ROYER-COCAIN il y a un certain temps et que seuls les habitants impactés seraient consultés.

Monsieur le premier adjoint rectifie le nombre d'éoliennes concernées par ce projet. Il s'agit de deux éoliennes sur Chicheboville et deux sur Bellengreville.

Monsieur Stéphane CASTEL trouve logique de consulter les personnes qui subissent les nuisances.

Monsieur Thierry LECOQ demande à partir de quand on estime qu'il y a un impact visuel.

Monsieur Stéphane CASTEL répond que cela concerne les habitants de Chicheboville et de Béneauville. Les autres ne les verront pas. Le projet prévu sur Bellengreville ne concerne pas la commune.

Monsieur Thierry LECOQ s'exprime en faveur d'une consultation. Il s'interroge sur le fait que les membres du conseil soient prêts à changer leur avis sur le projet.

Monsieur Stéphane CASTEL répond qu'il trouverait démocratique de suivre l'avis d'une majorité d'habitants contre le projet.

Monsieur Thierry LECOQ rappelle le rejet du projet en CDC survenu par le passé.

Monsieur Stéphane CASTEL répond que le président de la CDC a été le premier informé du projet et qu'il a aussi assisté à la réunion de présentation. Il ajoute qu'avec l'accélération du développement des énergies renouvelables, on peut voter contre. Il rappelle l'intérêt de discuter en amont. La commune a obtenu qu'elles soient plutôt éloignées que proches. A titre personnel, il trouve que ce serait dommage de rejeter le projet.

Madame Isabelle NEZET demande si, le jour où un projet impactera la partie moultaise de la commune, seuls les moultais seront consultés.

Monsieur Stéphane CASTEL répond qu'il en sera de même. Il estime qu'il y a assez peu de risque car Moul est enclavée entre la zone du radar de Carpiquet celui de Falaise.

Madame Isabelle NEZET précise qu'elle ne parlait pas forcément d'éoliennes.

Monsieur Stéphane CASTEL approuve et continue en expliquant qu'un couloir de terrain très étroit est concerné, comprenant Bellengreville et Chicheboville. Pour l'énergie photovoltaïque ou autre, ce serait différent.

Monsieur Thierry LECOQ demande pourquoi la dotation financière est en deux parties, pour Chicheboville et Moul.

Monsieur Stéphane CASTEL rectifie. Il s'agit d'une différence entre les dotations de Bellengreville et Chicheboville. Il a été demandé pourquoi cette différence de 2 000 € environ.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

Monsieur Thierry LECOQ dit que la commune va percevoir 20 % des IFR en fiscalité unique, en accord avec la CDC et demande si en sera de même avec les deux éoliennes de Bellengreville.

Monsieur Stéphane CASTEL rejoint monsieur Thierry LECOQ sur ce point. Bellengreville et la CDC n'ont pas clairement fait la distinction entre production d'électricité et transformation d'électricité. La production donne 80% et sur la transformation, la commune ne perçoit rien. Cela va être revu en CLECT. On parle d'1,2 millions d'euros actuellement.

Le premier adjoint clôt le conseil, l'ordre du jour étant épuisé.

Fin de séance : 19H48

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE : date non encore définie

Fait à Moul-Chicheboville, le 6 décembre 2023


Christel ROIROT
Secrétaire de séance



Isabelle NEZET
Secrétaire de séance

Daniel BUISSON
1^{er} adjoint au Maire de Moul-Chicheboville





